



Mur porteur ou cloison ?

Par Paul

Un mur entre deux chambres est-il porteur par origine (tel que décrit sur les plans d'origine) ou alors par sa taille (largueur), voire par le fait qu'il contribue effectivement à porter l'immeuble ? Dans ce dernier cas, une simple cloison peut devenir porteuse si l'immeuble est fragile de par sa constitution ou alors par son âge...

Le syndic affirme que la cloison est devenue porteuse, car l'immeuble est vieux. Il bloque notre projet de l'abattre.

Nous disons qu'une cloison le reste. Si l'immeuble est affaibli, c'est la copropriété qui doit voter des travaux de consolidation. Ils répondent que la notion de cloison/mur porteur n'est pas définie une fois pour toutes par le droit, mais en fait.

Paul